



## Regroupement familial sur place salarié/ étudiante

Par **bila1978**, le **29/08/2011** à **09:27**

Bonjour,

Mari a un statut salarié et moi je suis étudiante. On a fait une demande de regroupement familial en juin 2011, visite du logement août 2011.

Ma question : le contrôleur (visite logement) m'a demandé d'envoyer le nouveau certificat de scolarité année 2011/2012, alors que d'après ce que je comprends, c'est mon mari qui fait la demande. En quoi ce dernier peut-il servir et est-il un motif de refus en cas de non obtention d'inscription ? Et je me demande aussi combien cela va prendre de temps pour recevoir le courrier.

merci d'avance.